

CANDIDATS AUX CONCOURS

ÉTUDIANTS EN M1 MEEF, M2 MEEF, AED EN PRÉPRO ET AUTRES CANDIDATS

Vous voulez devenir professeur ou CPE ?

Vous voulez devenir prof ou CPE... et vous avez raison !

*Un rapport officiel affirme que d'ici 2030, il y aurait plus de postes d'enseignant-es
à pourvoir que de postes d'ingénieurs en informatique.*

*5,7 millions d'élèves sont scolarisés dans le second degré, l'État doit donc recruter plus et
attirer les étudiant-es vers les métiers de l'enseignement et de l'éducation !*

Le SNES-FSU,
syndicat majoritaire
dans les collèges et
les lycées, est là
pour vous
accompagner dès
cette année.



Le SNES-FSU et ses militants se battent pour :

- ▶ **UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE POSTES AUX CONCOURS ;**
- ▶ **UNE ALLOCATION D'AUTONOMIE** pour tous les étudiant-es ;
- ▶ **DES PRÉRECRUTEMENTS DÈS LA LICENCE**, avec un vrai salaire, sans autre contrepartie que l'engagement à passer les concours et servir l'État en cas de réussite pour une durée déterminée ;
- ▶ **UNE FORMATION UNIVERSITAIRE INTÉGRANT TOUS LES ASPECTS DU MÉTIER** (savoirs à enseigner, savoirs pour enseigner), située avant le concours et progressive de la licence au master ;
- ▶ **UNE AUGMENTATION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL** en M1 et M2 MEEF ;
- ▶ **DES CONCOURS À BAC +5 OUVERTS À TOUS ET TOUTES ;**
- ▶ **UNE ENTRÉE PROGRESSIVE DANS LE MÉTIER** : un tiers-temps en responsabilité sur le service du tuteur ou la tutrice, à plein traitement, après le concours, le reste du temps étant consacré à la formation.

S'INSCRIRE AU CONCOURS ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Quelle que soit votre situation, il faut vous inscrire en ligne aux épreuves du ou des concours, de la mi-septembre à la mi-octobre :

- ▶ sur www.devenirensignant.gouv.fr pour les professeurs ;
- ▶ sur www.education.gouv.fr/concoursCPE pour les CPE.

Vérifiez les dates sur notre site. Elles sont impératives !

Quelques conseils :

- ▶ n'attendez surtout pas le dernier jour,
- ▶ conservez la page récapitulative de votre inscription,
- ▶ conservez votre numéro de candidat.

⚠ **Attention** aux adresses électroniques et postales que vous communiquez : elles seront utilisées par l'administration pour vous contacter et envoyer les convocations, au plus tard dix jours avant la première épreuve. Il est possible de s'inscrire à plusieurs concours ou sections d'un même concours, mais pas d'un même concours dans le public et dans le privé. **Attention** au calendrier et aux choix que vous devrez faire.

⚠ **Attention**, être convoqué-e ne préjuge pas que votre candidature est recevable. La vérification peut avoir lieu y compris après publication des résultats. N'hésitez pas à nous consulter, en amont, en cas de doute !

PRÉPARER LES CONCOURS ●

En plus de suivre les cours de préparation aux concours, vous pouvez consulter :

- ▶ les lettres de cadrage des sujets,
- ▶ les sujets et les rapports du jury des années précédentes (devenirensignant.gouv.fr),
- ▶ les sites des associations disciplinaires (conseils de lecture, analyse des sujets, veille scientifique...),
- ▶ le site du SNES-FSU rubrique « pratiques professionnelles » (ressources et réflexions pour penser son métier)
<https://pratiquesprofessionnelles.blog.snes.edu>,
- ▶ le site de la maison d'édition du SNES-FSU, ADAPT : www.adapt.snes.edu.
- ▶ vous pouvez également vous inscrire sur les réseaux sociaux aux groupes d'étudiant-es préparant le concours.

DE NOMBREUX PARCOURS VERS LES CONCOURS ●

Avec la réforme de la formation lancée en 2019, et celle des concours effective en 2022, plusieurs parcours peuvent mener aux concours. Il faut être inscrit-e en M2 pour passer le CAPES, le CAPET et le concours CPE externes, ou déjà être titulaire d'un M2. Il faut être titulaire du M2 pour passer l'agrégation. La mention MEEF n'est obligatoire pour aucun concours.

Licence	L1	Licence classique		
	L2	Licence classique		Avec contrat d'AED Prépro
	L3			
Master	Master disciplinaire	Étudiant-e en stage d'observation et de pratique accompagnée (SOPA)	Master MEEF Étudiant-e en contrat d'alternance (ECA)	Master MEEF AED Prépro
Concours	CAPES, CAPET, concours CPE : au minimum inscription en M2. M2 exigé des lauréat-es pour l'entrée en année de fonctionnaire stagiaire. Agrégation : M2 au moment des épreuves d'admissibilité			
Année de fonctionnaire stagiaire	Mi-temps en responsabilité dans un collège ou un lycée Mi-temps à l'INSPÉ en formation	Plein-temps en responsabilité dans un collège ou un lycée 10 à 20 jours de formation		
Quelle que soit la situation, l'année de stage est rémunérée à temps plein, mais certaines indemnités sont attribuées au prorata de la quotité travaillée.				

L'AFFECTATION EN STAGE APRÈS LE CONCOURS ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

En mai de l'année du concours, après les résultats d'admissibilité des concours externes, les admissibles ou admis-es doivent faire en ligne des vœux d'affectation ou de report sur la plateforme SIAL. Consultez le site du SNES-FSU pour connaître les dates et les modalités, fixées chaque année courant avril. N'hésitez pas à nous contacter : en cas d'erreur de votre part, le Ministère donne rarement suite aux demandes de modification après la fermeture de la plateforme.

Sont notamment pris en compte :

- ▶ les situations familiales (rapprochement de conjoint-e, autorité parentale conjointe),
- ▶ les situations médicales (RQTH, BOE),
- ▶ les situations de services antérieurs (fonctionnaire, ex non-titulaire, AEd, etc.),
- ▶ le rang au concours.

L'AVIS DU SNES-FSU SUR LA RÉFORME DES CONCOURS ET DE LA FORMATION

La réforme décidée par le précédent ministre de l'Éducation nationale va à l'encontre d'une entrée dans le métier sereine, bien rémunérée et formatrice. Au contraire, elle fragilise les étudiant·es et les met dans une situation professionnelle difficilement compatible avec la poursuite de leurs études et la préparation des concours. L'accumulation des missions d'enseignement, de la préparation des cours, de la formation didactique et pédagogique, de la rédaction du mémoire, ajoutée à la préparation des épreuves rend la charge de travail de l'année de M2 absolument insoutenable ! En outre, la faible rémunération des étudiant·es engagé·es dans ces dispositifs (moins de 1000 €, soit moins que le seuil de pauvreté) est un facteur de précarité. C'est pourquoi le SNES, avec les autres syndicats de la FSU, milite pour une profonde transformation de la formation, qui ne surcharge pas inutilement les étudiant·es et ménage le temps et le recul réflexif nécessaires pour appréhender la complexité du métier et préparer sereinement les concours.

Avant le concours, nous refusons la contractualisation des étudiant·es. Nous revendiquons des pré-recrutements sous statut d'étudiant·e fonctionnaire pour garantir l'acquisition des compétences nécessaires à une entrée dans le métier sécurisée, et permettre aux étudiant·es de vivre correctement.

Dans l'immédiat, le SNES-FSU, syndicat majoritaire chez les enseignant·es et CPE du second degré, est aux côtés de l'ensemble des étudiant·es en MEEF, pour vous informer sur vos droits et vous aider à les faire valoir.

**LE PREMIER SALAIRE APRÈS
LE CONCOURS**

La rémunération du fonctionnaire dépend de son grade et de son échelon dans la grille de rémunération, ainsi que de diverses indemnités. En début de carrière, les services antérieurs (contractuelle, AED...) peuvent être pris en compte.

◀◀ Plus d'infos ici.

**LA PREMIÈRE AFFECTATION
COMME TITULAIRE**

L'affectation en académie pour l'année de stage n'est valable que pour cette année-là, sauf quelques cas

particuliers. Dès le mois de novembre, pendant l'année de fonctionnaire stagiaire, vous devez faire des vœux pour obtenir votre poste en tant que titulaire sur SIAM.

◀◀ Plus d'infos ici.

**LE SNES-FSU : LE SYNDICAT MAJORITAIRE DES COLLÈGES ET DES LYCÉES**

Fondé à la Libération, membre fondateur de la Fédération Syndicale Unitaire (FSU), le Syndicat National des Enseignements de Second degré s'est toujours battu pour l'accès de tous les jeunes d'une classe d'âge au collège et au lycée.

Il défend l'organisation des enseignements, dès le collège, en disciplines scolaires clairement identifiées. Il porte l'exigence d'une culture commune qui doit structurer les connaissances des élèves et leur permettre de développer la maîtrise des langages, le raisonnement, le questionnement, l'expérimentation, l'argumentation, le développement de l'esprit critique et de la créativité. Au lycée, trois voies non hiérarchisées (générale, technologique et professionnelle) doivent permettre l'accès à un baccalauréat composé d'épreuves nationales, terminales et anonymes et ouvrir l'enseignement supérieur au plus grand nombre.

En cohérence avec ce projet ambitieux, le SNES-FSU porte une vision des personnels enseignants et d'éducation concepteurs de leur métier et une rémunération de cadre A digne de ce nom.

Le SNES-FSU est largement majoritaire dans les professions des collèges et des lycées généraux et technologiques (professeurs, CPE, Psy-ÉN, AED, AESH...) et syndique près d'un tiers des stagiaires chaque année.

ÉTUDIANTS, CANDIDATS, LAURÉATS
le SNES-FSU vous informe et vous défend
www.snes.edu
« Ma carrière », rubrique « Concours Entrée dans le métier »

Pour nous contacter : stagiaires@snes.edu

Suivez-nous sur les réseaux sociaux : @stagiairesSNES — @stagiaires_SNES

Dans chaque académie, des militants s'occupent des questions de formation initiale et des stagiaires. N'hésitez pas à les contacter.

Remplissez notre
fiche contact
pour être informé·e
de l'actualité
de la formation et
des concours

